

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit : Permit® Herbicide**

· **No CAS :** Halosulfuron présent sous forme d'ester de méthyle (72,60% de): 100784-20-1

· Numéro d'enregistrement

No D'HOMOLOGATION: 31210

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation** Agriculture

· **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur :**

Inscrit:

Canyon Group L.L.C

P.O. Box 5569

Yuma (AZ) 85366-5569

Formulateur:

Gowan Company

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

(800) 883-1844

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

2 Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange** Cette FDS est basé classification selon le WHIMS.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

· Indications complémentaires :

Propriétés physiques

Apparence: granules Beige

Odeur: odeur brûlée à la vanille

Les symptômes d'une exposition aiguë
non disponible

Conditions médicales qui risquent d'être aggravées par l'exposition

Herbicide du permis contient du sulfite de sodium inférieure à 1,0%. Chez les personnes sensibles au sulfite, des réactions cutanées ont été rapportés après une exposition par voie cutanée et des réactions respiratoires ont été signalés sur l'ingestion d'aliments ou de l'ingestion ou l'inhalation de médicaments qui contiennent des agents de sulfitage connexes (bisulfites ou metabisulfites) comme conservateurs. Les personnes souffrant d'asthme peuvent être plus enclins à ce type de réactions.

Voies d'exposition

Inhalation et contact avec la peau

Produits de décomposition dangereux

aucun connu

Fiche de données de sécurité selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : Permit® Herbicide

(suite de la page 1)

Inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité
aucun connu

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
Halosulfuron present as methyl ester
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
IRRITANT POUR LES YEUX
TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

2.3 Autres dangers

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux :

100784-20-1	Halosulfuron present as methyl ester	 N R50/53	72.6%
-------------	--------------------------------------	--	-------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Avoir le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou aller pour le traitement.

Vous pouvez également contacter 1-888-478-0798 pour obtenir des informations de traitement médical d'urgence.

· Après inhalation :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec les yeux :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après ingestion :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : Permit® Herbicide

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner les personnes inutiles et isoler la zone dangereuse. Porter un équipement de protection individuelle approprié décrit dans la Section 8.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éliminez le débordement, pelleter ou aspirer et enlever. Rincer la zone de déversement résiduel avec de l'eau. Contenir les déversements importants et mettre la matière dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination. Absorber la matière qui reste ou les petits déversements avec un matériel inerte et les placer dans un conteneur pour déchets chimiques. Rincer la zone de déversement résiduel avec de l'eau. Reportez-vous à la section 13 pour informations sur l'élimination et la section 15 pour l'information sur les quantités à déclarer.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et mettre des vêtements propres. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

· Préventions des incendies et des explosions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments ou les semences entreposage ou l'élimination. Stocker dans un endroit frais et sec (ci-dessous 48.9 ° C ou 120 ° F). Ne pas stocker dans des conditions humides.

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage : Néant.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : **Permit® Herbicide**

(suite de la page 3)

. 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

. **8.1 Paramètres de contrôle**. **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. **Remarques supplémentaires :**

Quand les manipulateurs utilisent des systèmes fermés ou des cabines fermées d'une manière qui répond aux exigences énumérées dans le Worker Protection Standard (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d) (4 - 6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

. **8.2 Contrôles de l'exposition**. **Équipement de protection individuel :**. **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

. **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.. **Protection des mains :**

Gants de protection

. **Matériau des gants** Résistant aux produits chimiques fait d'un matériau imperméable. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.. **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs

Chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison

Gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau

Chaussures et des chaussettes

9 Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**. **Indications générales**. **Aspect :**. **Forme :** Granulés. **Couleur :** Beige. **Odeur :** Un peu de vanille. **Seuil olfactif :** Non déterminée.. **valeur du pH à 20 °C:** 6.6. **Changement d'état**. **Point de fusion :** Non déterminée.. **Point d'ébullition :** Non déterminée.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : **Permit® Herbicide**

(suite de la page 4)

· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Température d'inflammation :	
· Température de décomposition :	Non déterminée.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
· Inférieure :	Non déterminée.
· Supérieure :	Non déterminée.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	0.656 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	Dispersable
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminée.
· Viscosité :	
· Dynamique :	Non applicable.
· Cinématique :	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

Ce produit devrait être stable pendant au moins deux ans dans des conditions normales de stockage de l'entrepôt. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des produits alimentaires, des agents réducteurs et des acides.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter

Stocker dans un endroit frais et sec (ci-dessous 48,9 ° C ou 120 ° F). Ne pas stocker sous conditions humides.

· 10.5 Matières incompatibles :

Agents réducteurs et des acides

· 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Permit® Herbicide

Oral	LD50	1287 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : Permit® Herbicide

(suite de la page 5)

Inhalatoire	LC50/4 h	>5.7 mg/l (rat)
-------------	----------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Légèrement irritant
 - **des yeux :** Modérément irritant
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Halosulfuron-méthyl, l'ingrédient herbicide actif de l'herbicide permit, est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale ou par inhalation et n'est que légèrement toxique par voie cutanée. Il est légèrement irritant pour les yeux et essentiellement non irritant pour la peau. Halosulfuron-méthyle n'a pas produit l'allergie de la peau dans le cochon de Guinée.

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

Données sur l'écotoxicité est pour le principe, halosulfuron-méthyl active.

48h CE50 Daphnia magna: > 107 mg / L; pratiquement non toxique.

96h CL50 Crapet arlequin: > 118 mg / L; pratiquement non toxique.

96h CL50 Truite arc: > 131 mg / L; pratiquement non toxique.

5 jours CE50 Algues (Selenastrum capricornutum): 0,0041 / L; très toxique.
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité de petits dans le sol.
- **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT :** Non applicable.
 - **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :**

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peut pas être utilisé ou recyclé chimiquement et doivent être éliminés dans une décharge agréée pour l'élimination des pesticides ou conformément aux lois fédérales, provinciales ou procédures locales.
 - **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**

Éliminer le contenant vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si elle est autorisée par les autorités provinciales et locales, par le feu. Si brûlé, rester en dehors de la fumée. Ce produit ne doit pas être jeté, déversé, ni rincé, ni lavé dans les égouts ou les voies navigables publiques.

CA/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : **Permit® Herbicide**

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport

. 14.1 No ONU	
. DOT	Néant
. TMD, ADN, IMDG, IATA	Not regulated
. 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
. TMD, IATA	Néant
. ADN, IMDG	Void
. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
. DOT	
. Class	Néant
. TMD, ADN, IMDG, IATA	
. Classe	Void
. 14.4 Groupe d'emballage	
. DOT	Néant
. 14.5 Dangers pour l'environnement :	
	<i>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Halosulfuron present as methyl ester</i>
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	<i>Non applicable.</i>
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	<i>Non applicable.</i>
. "Règlement type" de l'ONU :	
	Néant

15 Informations réglementaires

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Prescriptions nationales :

. Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :

Classification SARA Titre III

Section 302/304: Non applicable

Section 311/312: Risque immédiat (aigu) pour la santé

Différée (chronique) pour la santé

Section 313 produit chimique (s): Sans objet

proposition 65

Sans objet

Déclarer selon la CERCLA Quantity (RQ)

aucun

Classification RCRA

En vertu du RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou dérivé du produit doit être considéré comme un déchet dangereux.

Statut TSCA

Exclu de TSCA

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon WHMIS

Date d'impression : 06/16/2014

Révision: 05/29/2014

Nom du produit : Permit® Herbicide

(suite de la page 7)

DSL

Exempté du DSL

· 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Service établissant la fiche technique : Supply Chain**· Contact** : sds@gowanco.com**· Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· Sources

Permit® est une marque déposée de Gowan Company, LLC

* Halosulfuron-méthyl est fabriqué par

Nissan Chemical Industries, Ltd

Produit est protégé par

Le brevet US n ° 4668277